

*Compte rendu*

**The WIPO treaties 1996  
– the WIPO Copyright Treaty  
and the WIPO Performances  
and Phonograms Treaty  
– Commentary and Legal Analysis\***

**Ghislain Roussel\*\***

*La conférence diplomatique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle comme si vous y aviez assisté, voilà comment nous pourrions intituler cet ouvrage impressionnant et fouillé sur le Traité sur le droit d'auteur et le Traité sur les prestations des artistes interprètes et sur les enregistrements sonores adoptés par la Conférence de l'OMPI en décembre 1996.*

Cet ouvrage est principalement composé de deux parties dont l'une fait l'historique de ces traités, des premières discussions de comités d'experts jusqu'à la conclusion des travaux de la conférence diplomatique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'autre reprenant point par point et dans les moindres détails, avec appui de textes législatifs et jurisprudentiels et de la doctrine, chaque disposition de chacun des traités en la citant, l'analysant et la commentant.

---

\* Jörg REINBOTHE et Silke VON LEWINSKI, *The WIPO Treaties – 1996 The WIPO Copyright Treaty and the WIPO Performances and Phonograms Treaty – Commentary and Legal Analysis* (Londres, Butterworths LexisNexis, 2002), 459 pages; ISBN: 0-406-89669-0.

\*\* Secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la Grande Bibliothèque du Québec.

Les auteurs procèdent donc, dans un premier temps, à l'étude approfondie des développements internationaux relativement à la protection du droit d'auteur et des droits dits voisins, puis font l'historique des travaux du comité d'experts mis en place en vue de l'éventuelle conférence diplomatique.

Suit une analyse article par article des dispositions du Traité sur le droit d'auteur selon ce schéma: historique de la disposition selon les travaux du comité d'experts, le texte initial soumis à la conférence diplomatique et le texte adopté par celle-ci et, finalement, un commentaire approfondi soit sur les attendus ou considérants, soit sur le libellé même de chaque paragraphe. Il en est de même pour le Traité sur les prestations des artistes interprètes et les enregistrements sonores.

Pour des fins d'archives, l'ouvrage présente également les propositions de texte ou de modification qui n'ont pas été retenues par la conférence diplomatique.

Le chapitre 4 de cet ouvrage aborde les implications ou effets de ces traités au regard de la Convention de Berne, de la Convention de Rome sur les droits voisins et de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle reliés au commerce («TRIPS»).

Parmi les annexes, sont notamment reproduits les deux traités, le document de travail soumis à la conférence diplomatique et sur la propriété littéraire et artistique et sur les prestations des artistes interprètes et les enregistrements sonores et la proposition portant sur les dispositions administratives et finales des deux traités.

Cet ouvrage mérite véritablement que l'on s'y attarde et se le procure, compte tenu de sa qualité, de sa richesse et de l'expertise de ses auteurs, consultants en matière de droit international et communautaire (européen) dans ce domaine, vu leurs responsabilités au sein de la Commission de l'Union européenne et de l'Institut Max-Planck en propriété intellectuelle de Munich. Ils ont de plus été étroitement associés aux travaux de l'OMPI.

Cet ouvrage colossal digne de travaux monastiques constitue ainsi un outil indispensable de référence et d'interprétation pour qui désire connaître les tenants et aboutissants de ces deux traités de l'OMPI et en saisir le contexte et l'esprit dans une perspective certes internationale, mais également nationale dans la mesure où le contenu de ces traités devra éventuellement être intégré au droit interne national.